



Le bulletin d'information municipale de Thélis-la-Combe

Numéro 23

Décembre 2018

LE MOT DU MAIRE :

Ce dernier semestre 2018 a surtout été marqué sur notre commune par les cérémonies du 11 novembre qui ont regroupé un public nombreux ; en pages intérieures un article y est consacré. Sur le plan des réalisations communales, notre mairie a fait peau neuve, ses fenêtres et ses portes ont été changées. Avec la nouvelle chaudière et cette isolation supplémentaire nous espérons un gain appréciable en termes d'économie d'énergie. Pour la voirie, les dossiers d'appel d'offres, les études et le choix des prestataires viennent d'être validés par le conseil municipal. Nous avons également envoyé les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental. Un chantier important devrait voir le jour en 2019 : l'amélioration de la desserte du hameau de Marhioux: la commune s'est portée acquéreur pour cette desserte d'une partie des parcelles voisines, le nouveau chemin sera moins pentu, une surface de parking sera conservée à l'entrée du hameau (voir en pages intérieures).

Autre décision que nous venons de prendre, c'est le déplacement du monument aux morts sur la place Philippe Serindat. Ce nouvel emplacement, plus visible, sera surtout plus accessible au public. Nous avons eu fin octobre, après un été très chaud et sec, une chute de neige qui a surpris tout le monde. Pour une première fois notre nouveau prestataire M Simon Martel y a fait face avec réussite, un baptême du feu en quelque sorte ! Vous avez également pu remarquer ce jour-là, la nouvelle étrave communale, livrée quelques jours avant cette chute de neige.

En cette fin d'année, en mon nom et au nom du conseil, je vous présente tous mes vœux de réussite, de bonheur et surtout de santé pour cette année 2019 !



TRAVAUX MAIRIE

Les travaux de rénovation énergétique de notre mairie se sont terminés fin décembre. La dernière phase concernant la pose de la chaudière et l'installation des portes et des fenêtres plus isolantes nous permettra de réaliser des économies de chauffage. L'ensemble de ces travaux représente un investissement de 38 301euros TTC.



Une subvention du Syndicat d'Electricité de la Loire à hauteur de 30 % plus une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 3 660.euros nous ont permis de faire ces investissements. Le Département de la Loire va également nous aidé.

Nous avons également repris l'éclairage intérieur. Les anciens systèmes halogène ont été remplacés par des spots à LED. Une étude lumière a été effectuée afin d'adapter parfaitement l'éclairage aux besoins et de réaliser ainsi près de 600kWh d'économie d'électricité annuellement.

VOIRIE COMMUNALE



Ce Thelis Info est l'occasion de vous présenter notre nouveau prestataire, Mr Simon Martel de Colombier. De gros travaux de mise aux normes du véhicule (unimog) de M Delolme n'ont pas été possibles, de ce fait M Delolme ne pouvait plus assumer cette tâche.

Une nouvelle étrave est venue remplacer l'ancienne. C'est l'entreprise VILLETON qui a été retenue pour la fabrication de ce matériel pour un montant de 16 380 euros TTC.

Je profite de cet article pour vous rappeler qu'il vous appartient de vous équiper de pneus neige. Le chasse-neige ne pouvant être partout en même temps. Nous faisons au mieux pour effectuer ce service.

CIMETIERE



Les joints du mur du cimetière ont été repris. Ce travail a été réalisé par l'entreprise Girodet de la Ciove. Le coût de cette rénovation s'élève à 5 760 euros TTC

2

PROGRAMME VOIRIE 2019

Cette année 4 chantiers sont programmés : l'aménagement de l'accès du hameau de Marlioux, l'accès aux hameaux de Champet, de la Loge, de la Crapaudière. Pour ce dernier, ce chemin étant limitrophe avec la commune de Colombier nous partagerons avec nos voisins le coût de cette réalisation.

Nous avons consulté plusieurs entreprises et nous avons demandé des subventions auprès du Conseil Départemental. Le montant de l'ensemble de ces chantiers s'élève à 82 504.22 euros HT. Comme vous le voyez, en 2019 l'effort financier sera essentiellement axé sur ce programme voirie.

Le plus important de ces chantiers est l'aménagement de l'accès du hameau de Marlioux. Pour ce faire la commune a fait l'acquisition d'une partie des parcelles limitrophes. Le parking à l'entrée du hameau sera conservé, il sera possible dans les années futures d'utiliser cet espace pour créer éventuellement une réserve incendie

NOUVEL ACCES

ANCIEN ACCES



POINT SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS – OCTOBRE 2018 Documentation du SICTOM

Depuis 1982, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Velay Pilat dispose d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), située sur la commune de Saint-Just Malmont, au lieu-dit "le Combau", d'une superficie plus de cinq hectares. Le SICTOM a pour compétence la

collecte et le traitement des déchets de 24 communes de la Loire et de la Haute-Loire, représentant une population de 37 500 habitants.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les encombrants des déchèteries et les Déchets Industriels Banals (DIB) sont enfouis sur cette installation. Depuis 2011, la plateforme pour les déchets verts et le bois a été mise en conformité et dispose d'un dispositif d'assainissement relié au bassin de rétention des lixiviats. Tous les déchets admis font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée. La dernière alvéole a été construite, conformément aux directives imposées par le "Grenelle de l'environnement", avec une barrière de sécurité passive d'une épaisseur de 1 mètre de matériau argileux et une géo membrane PEHD de 2 mm d'épaisseur constituant une barrière de sécurité active. L'alvéole N°4 a commencé d'être exploitée début 2016 et sa durée de vie n'excédera pas trois ans. Dans le cadre de l'entrée en application au 1er juillet 2016 de l'arrêté du 15/02/2016 précisant les dispositions techniques applicables aux installations classées de stockage de déchets non dangereux, une étude d'aménagement futur du site a été lancée de manière à respecter les nouvelles prescriptions réglementaires en vigueur :

- Nouveaux bassins de rétention des lixiviats (jus issus du stockage des déchets) nécessitant une barrière d'étanchéité passive (argile)
- Traitement in situ des lixiviats (station d'épuration interne)
- Surveillance de la qualité de l'air (suivi des retombées atmosphériques de poussières)

De ce fait, le SICTOM Velay Pilat étudie les alternatives possibles pour le traitement des déchets. La création d'une nouvelle alvéole : au regard des nouvelles normes de plus en plus contraignantes, le coût s'élèverait à 4,5 Millions d'euros (alvéole, pistes d'accès, réseaux, plan topographique, étude géotechnique, nouveau bassin de stockage des lixiviats de 873 m³, autres travaux...), auxquels s'ajouterait le coût de la construction d'une station d'épuration permettant le traitement sur site des lixiviats. Cette solution, du fait de son coût trop élevé, ne peut pas être retenue. Le projet d'extension de l'alvéole n°4 : une mission d'étude, consistant à rehausser la digue aval par un remblai technique, a été confiée à un bureau d'ingénierie. Le coût estimatif des travaux est de 450 000 €. Cette réhausse d'une capacité de 8000 m³ permettrait de recevoir pendant trois ans les encombrants des déchetteries (1 300 T/an), ainsi que les DIB (1 300 T/an). Le SICTOM est dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat quant à la faisabilité de ce projet.

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND)



Afin de trouver une alternative à l'enfouissement des déchets sur son site, le SICTOM a lancé un appel d'offres pour le traitement des Ordures Ménagères (7 700 T/an) mi-octobre. Le coût de ce traitement est estimé entre 75€/T et 110€/T, soit un montant estimatif annuel de traitement compris entre 577 500 € et 847 000 €. A ce coût, s'ajoutent les frais de transport des ordures ménagères sur le site de traitement, lesquels sont estimés à 100 000 €/an. Simultanément, une consultation pour le traitement des encombrants est lancée afin d'avoir une solution de repli si la réhausse n'est pas acceptée par les services de l'Etat, ou jugée trop contraignante financièrement et/ou techniquement.

Le coût estimatif annuel moyen, traitement + transport des encombrants, serait d'environ 130 000 €. Au regard de ces estimations financières et afin de maintenir le service, une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera inéluctable dès 2019. Les conditions d'accueil des déchets issus des communes (bennes des marchés, déchets industriels banals...) pourraient également être repensées. Plus que jamais, une diminution nette de la production d'ordures ménagères résiduelles apparaît comme la meilleure piste pour maîtriser des coûts de plus en plus contraints par une politique environnementale nationale ambitieuse.

Communiqué : Groupement de Défense Sanitaire de la Loire

« Nous avons été informés par un éleveur de bovins de cas d'intoxications mortelles sur des vaches, avec des plants de Sénéçon de Jacob. Ces plantes sont présentes en grande quantité cette année et sont particulièrement toxiques pour les bovins, équins,

mais également pour les ovins et caprins. Soyez vigilants si des plants de Sénéçon de Jacob sont présents dans vos parcelles de pâture ou de fauche... Du fait de la forte toxicité hépatique des métabolites des alcaloïdes des séneçons, les animaux ayant des symptômes guérissent rarement et les lésions présentes chez les animaux asymptomatiques peuvent progresser et aboutir à des pertes ultérieures après plusieurs mois. Dès l'apparition de symptômes, un traitement symptomatique peut être réalisé mais sans grand espoir de succès. Néanmoins, si des séneçons ont été consommés, un traitement palliatif visant à soutenir la fonction hépatique sera mis en place le plus rapidement possible.



Pour les animaux présentant le même risque de consommation de séneçons, un bilan biochimique hépatique peut être mis en place pour mieux déterminer le pronostic. Les conditions climatiques des dernières années, l'augmentation de zones moins entretenues favorisent la prolifération des séneçons en France et risquent d'entraîner une augmentation du nombre de cas d'intoxications. Cela demande donc de connaître et reconnaître ces plantes afin de lutter contre leur prolifération, facilitée par leur caractère anémophile. Le traitement des animaux intoxiqués étant souvent sans résultat, le plus important est de lutter contre l'ingestion de la plante en ne récoltant pas de fourrages contaminés par des séneçons. **Ne pas laisser les plantes produire des graines.** » Ci-dessous photos prises sur le bord du chemin de la Combe cet été. R Fanget.



CCAS

A nouveau cette année, l'équipe du CCAS propose l'achat de cartes de cinéma auprès du cinéma de Bourg-Argental. Cette carte qui s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants est valable un an. Le CCAS prend en charge 5 euros sur chaque carte soit un tarif de 40 euros au lieu de 45 euros, à raison d'une carte par foyer.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie avant fin janvier pour les modalités d'inscriptions. Repas des seniors programmé le 27 avril

SPORT INDOOR AU FAIRPLAY A ANNONAY

Traditionnelle journée des enfants proposée par le CCAS des communes de Graix et de Thelis la Combe aux jeunes de 6 à 18 ans. Au programme cette année badminton, bubble foot et football en salle, et déjeuner pizza. Une rencontre attendue, conviviale faite de rires et d'émotions conclue par un bon goûter. Un grand merci à Jimmy Matton pour son accueil et son organisation efficace et aux membres du CCAS et autres bénévoles qui permettent de mettre en place cette journée et d'encadrer nos jeunes sur le lieu d'activité.

Nouveaux Thélinands



Le vendredi 19 octobre nous avons accueilli dans la salle communale :

Mme Barbouty et son fils Lucas qui viennent de s'installer à La Croix de L' haye, Mme Mattei et Mme Goutard qui viennent de faire l'acquisition de la maison de Mr Navaro et Mme Heypeter au village, Mr et Mme Guillaume qui vont aménager leur maison à Thélis le Bas. Ce fut aussi l'occasion de remettre à Elian Gonon, 11 ans, le traditionnel cadeau que l'on fait aux enfants qui entrent en 6^o, un livre sur la préhistoire. Un moment de convivialité clôturé par un buffet nous a permis de faire plus ample connaissance avec les nouveaux Thélinands.

Actualités sociales Taxes locales

La situation économique et sociale que notre pays traverse entraine les manifestations des gilets jaunes depuis déjà 1 mois. Hélas cette situation est malheureusement aggravée par déjà 9 morts et par les scènes de pillage et de casse dans diverses villes de France .Sans prendre parti pour ou contre le bien-fondé de ces mouvements sociaux, ceux-ci nous interrogent sur la fiscalité et donc sur les taxes communales des thélinands Depuis plusieurs années ces taxes n'ont pas évolué, elles représentent cette année pour le budget communal un apport de 32 012 euros. Le conseil municipal n'a pas souhaité réactualiser les pourcentages d'imposition .Il faut dire également que la moyenne des revenus /habitant est en deçà de la moyenne nationale. Taxe d'habitation 7.22% taxes foncières sur les propriétés bâties 7.98% taxes foncières sur les propriétés non bâties 28,54%

11 NOVEMBRE 2018

Comité FNACA THELIS LA COMBE – GRAIX

L'année 2018 a été marquée par le décès d'Henri LANTIER le 4 Octobre, à l'âge de 84 ans.

Henri a été un membre actif de notre Comité depuis sa création. Il était revenu habiter à Grange-Neuve à GRAIX où il était né, au moment de sa cessation d'activité. Il a dû rentrer à la maison de retraite de BOURG-ARGENTAL après le décès de son épouse Lili. Comme chaque année, les membres de notre Comité ont participé aux différentes activités de la Fédération Départementale: Réunion annuelle des comités du canton de BOURG-ARGENTAL à ST JULIEN MOLIN MOLETTE le 15 Novembre 2017.

Le 12 Février 2018 nous étions 3 représentants au pré-congrès départemental à GENILAC. Malgré les routes verglacées...Participation aux commémorations du 19 Mars place Fourneyron à ST ETIENNE pour le 56ème anniversaire du CESSER-LE-FEU en ALGERIE.

Le 25 Mars 2018, une cérémonie a eu lieu à GRAIX, devant la stèle de la FNACA près du jeu de boules, en présence des Maires de GRAIX et de THELIS, des présidents et porte-drapeaux des comités du canton, du Souvenir Français et de nombreux habitants de la commune. Roger BERNE a lu le message de la FNACA "19 MARS 1962 – SOUVENONS NOUS" et Guillaume SABOT, maire de GRAIX a fait la lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'état auprès du Ministre des Armées. Après le dépôt de la gerbe, une minute de silence a été respectée, suivie de La Marseillaise. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié à la salle communale. Les adhérents de THELIS-GRAIX se sont ensuite dirigés vers COLOMBIER pour notre repas annuel où nous avons pu déguster et apprécier la truite ou les grenouilles ou le rôti de veau ...et passer une agréable journée.

Le 24 Mai, 5 représentants ont participé au Congrès départemental à ROCHE LA MOLIERE.

Le 8 juin à GRAIX, hommage des cantons de BOURG ARGENTAL et PELUSSIN aux morts pour la FRANCE de la guerre d'INDOCHINE, organisé par Le Souvenir Français et d'autres associations. La FNACA était présente avec son porte-drapeau.



Le 26 octobre 2018, notre Comité a tenu son Assemblée Générale à la salle communale de GRAIX. Reprise des cartes, calendriers. Rapport d'activités, financier, élections des membres du conseil d'administration.....Remise du diplôme d'honneur de la FNACA à notre porte-drapeau Jean BLACHON en présence des Maires de THELIS et de GRAIX. Nous avons accueilli un nouvel adhérent Pierre LINOSSIER, qui a effectué 10 mois en ALGERIE après le 2 juillet 1962. Le verre de l'amitié a clôturé cette réunion.



Le 11 Novembre nous étions présents à THELIS LA COMBE, pour la commémoration de l'armistice de la fin de la guerre de 1914-1918, en présence de nombreuses personnalités.

A cette occasion, la commune de THELIS a tenu à rendre un hommage au Capitaine Alexandre ARNAUD, âgé de 25 ans, décédé en COTE D'IVOIRE, lors d'une opération militaire, le 10 Juillet 2018.

Les membres de notre petit Comité vous souhaitent une BONNE ANNEE 2019 .

Marcel SEAUVE

Emouvante cérémonie ce 11 novembre pour le centenaire de l'armistice de 1918 , et pour l'hommage à Alexandre Arnaud. Une occasion pour rappeler les Thélinands Morts pour la France au cours de toutes les guerres.

André Grangeon, qui est mort en 1871 lors de la guerre entre la France et le royaume de Prusse. Il est enterré depuis en Allemagne à Chemnitz, près de la frontière tchèque.

Entre 1914 et 1918 15 thélinands ont laissé leurs vies sur les champs de bataille.

1914

PERRET Auguste, décédé à Sainte Marie aux Mines dans les Vosges. Mort pour la FRANCE le 23 août 1914. La déclaration de guerre datait du 3 août.

1915

BERNON Joseph, décédé à l'hôpital de Nancy en Meurthe-et-Moselle. Mort pour la FRANCE le 22 janvier 1915

VIAL Claudius Joseph, décédé à 21 ans dans la Marne à Perthes les herlus. Mort pour la FRANCE le 12 sept 1915.

RICHARD Jean Antoine, décédé à Boesinghe en Belgique des suites d'un éclat d'obus. Mort pour la FRANCE le 6 mai 1915.

1916

GERY Jules, Mort pour la France le 29 mars 1916 à Framerville dans la Somme.

PEYRACHE Jean Baptiste, décédé à Douaumont à l'âge de 21 ans. Mort pour la FRANCE le 1 juin 1916.

BLACHON Jean Baptiste, décédé à l'hôpital temporaire d'Héricourt, Pas de Calais. Mort pour la FRANCE le 30 novembre 1916.

1917

DUPLOMB Jean-Marie, décédé au combat à Chavignon dans l'Aisne. Mort pour la France le 20 octobre 1917.

1918

BRUYERE Joseph-Marie, décédé à Froidos dans la Meuse des suites d'un éclat d'obus. Mort pour la France le 8 mars 1918.

BACHER Jean Marius Joseph, décédé à l'hôpital du Puy suite à ses blessures. Mort pour la FRANCE le 15 juin 1918.

RICHARD Claudius, décédé le 15 juillet 1918 à l'épine de Védégrange commune de St Hilaire le Grand dans la Marne. Mort pour la France.

DUMAS Joannes, décédé à Lyon. Mort pour la FRANCE le 2 octobre 1918.

DUMAS Jean-Marie, décédé à Monthois dans les Ardennes des suites d'une blessure de guerre. Mort pour la FRANCE le 5 octobre 1918.

BLACHON Louis, décédé à l'hôpital d'Huckingen en Allemagne. Mort pour la France le 7 octobre 1918.

GERY Jacques Toussaint, décédé le 8 novembre 1918 à Mailly en Champagne dans la Marne Mort pour la France.

Entre 1939 et 1945 2 Thélinands sont décédés lors de cette guerre.

GRANJON Jean, décédé à Fresnes dans le Nord.

PAUZE Marcellin, décédé en Allemagne.

11 NOVEMBRE 2018 (suite)

Cette année les cérémonies se sont déroulées sur la place Philippe Serindat. Un ensemble de photos retrace cette journée où nous avons accueilli de nombreuses personnalités. Un grand merci au 3^e régiment d'hélicoptères de combat de L'ALAT (aviation légère de l'armée de terre) qui a fait le déplacement depuis Etain, dans la Meuse.



M le Secrétaire General de la Préfecture



M le Député, M le Sénateur

Les camarades d'Alexandre lors de la plantation de l'arbre souvenir.



Un public nombreux, un détachement des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie, du 3^e régiment d'Etain



Fibre optique

Des retards sur le déploiement vont certainement décaler la réunion prévue avec le SIEL peut-être au printemps prochain. Je le regrette comme une bonne partie des Thélinands. Ci-dessous vous pouvez prendre connaissance d'un extrait du site THD 42.

« Le programme THD42 prévoit le raccordement en fibre optique de chaque habitation et local professionnel de la Loire d'ici à 2020 (hors zones conventionnées de [Saint-Étienne](#) et [Roanne](#)). Cette connexion est prise en charge par les pouvoirs publics.

Le raccordement

Pourquoi raccorder mon logement ?

Le raccordement permet de connecter votre logement au réseau Très Haut Débit. Durant environ 3 mois après l'ouverture de votre zone aux raccordements, cette demande peut se faire sur notre plateforme internet (lien ci-dessous). Une pastille verte sur votre logement indique qu'une demande est possible. Suivez les indications pour fixer un RDV avec le technicien THD42. En faisant poser une prise rapidement, vous vous assurez de pouvoir vous abonner dès que les fournisseurs d'accès Internet arriveront sur votre secteur (à l'issue de la période réglementaire de 3 mois).

À partir du moment où votre logement est identifié par une pastille (bleue) sur la plateforme du site www.thd42.fr, c'est que celui-ci est éligible à la fibre. Cela signifie que le réseau Très Haut Débit arrive en limite de votre propriété et que tout est prêt pour faire un simple raccordement et installer la prise.

Si vous ne souhaitez pas avoir Internet tout de suite, il est inutile de demander la prise car celle-ci ne sera pas utilisée. Une prise fibre ne donne pas de valeur à votre maison, ce qui compte, c'est que votre quartier/hameau/commune soit desservi par le réseau fibre optique. En revanche, si un jour vous souhaitez avoir Internet ou s'il s'agit des futurs occupants du logement, il suffira juste de demander un raccordement gratuit auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet. Celui-ci se chargera de déclencher l'intervention auprès du SIEL-Territoire d'énergie. Le raccordement sera ainsi réalisé sous un mois maximum. Le programme THD42 prévoit cette gratuité jusqu'en 2025. Vous pouvez contacter nos conseillers au 04 77 430 855 pour savoir si votre logement est bien éligible.

Qu'est-ce que le raccordement ?

Le raccordement est pris en charge par les collectivités. Il prépare votre habitation à l'arrivée de la fibre. Un câble de fibre optique doit être passé soit en aérien, soit en souterrain pour alimenter une Prise Terminale Optique (PTO).

Si votre logement est raccordé à la ligne téléphonique (cuivre) en aérien (depuis un poteau) vous serez raccordé à la fibre de la même manière. Si votre téléphone est raccordé en souterrain via un fourreau (tuyau enterré), la fibre sera également passée dans ce support s'il n'est pas obstrué.

La PTO est installée idéalement à côté de votre téléviseur et à proximité d'une prise électrique. Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer par votre électricien une gaine à vos frais. Parlez-en préalablement au technicien de THD42 avant d'effectuer des travaux chez vous. Celui-ci pourra valider votre projet et voir s'il est compatible avec les conditions de raccordement. Si vous avez prévu le passage de la fibre dans votre habitation, le raccordement sera gratuit quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir. »

10

L'association locale ADMR les 3 vallées intervient sur votre commune.

Elle apporte un soutien de la naissance à la fin de vie, en proposant :

- une aide au quotidien **pour les personnes âgées ou handicapées** (entretien du logement, repassage, aide aux repas, aide aux courses...) et un service de téléassistance.
- une aide **auprès des familles** pour aider les parents lors d'un événement familial (grossesse, naissance, maladie, ...) ou pour de la **garde d'enfants** afin de concilier vie familiale et professionnelle.
- son service **Qualité de Vie** (ménage/repassage) en s'adressant à un public autonome.

Grâce au 23 bénévoles qui la compose, l'ADMR les 3 vallées a permis à 29 Salariées d'intervenir auprès de 262 Clients en 2017 sur l'ex canton de Bourg-Argental

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, l'équipe de bénévoles cherche à s'étoffer : **Vous disposez d'un peu de temps libre pour le bénévolat ?**

Nous serions heureux de le partager avec vous !

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association. Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

• Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution • Coordonner la communication locale • Coordonner la gestion du personnel Et bien d'autres missions...

A la recherche d'un emploi ?

L'ADMR recrute des aides à domiciles !

- Un emploi proche de chez vous
- Une indemnisation des déplacements
- Une profession au cœur de l'humain

Pour en savoir plus sur nos services, nous rejoindre en tant que bénévole ou salarié, contactez-nous :

11 place le liberté - 42220 BOURG-ARGENTAL

04 77 39 79 51

msles3vallees@fede42.admr.org

Comme chaque année cette sympathique réunion de voisins s'est déroulée dans la bonne humeur.



RAPPELS HISTORIQUES Le Cadastre

Pour ce bulletin Thélis-Infos évoquons le Cadastre, dont celui de Thélis-la-Combe.

Historique : En 1807 les idées fiscales de Napoléon ont conduit à l'adoption d'une loi créant le cadastre. Il s'agissait de dresser un plan pour l'ensemble des communes de France. Ce plan appelé aujourd'hui cadastre napoléonien a demandé plusieurs dizaines d'années pour couvrir l'ensemble du pays. A Thélis-la-Combe le plan cadastral date de 1833. Il s'intitule *Plan Cadastral parcellaire sous l'administration de Monsieur le Préfet de la Loire et de Monsieur Heyraud Maire*.

Le cadastre comporte aussi un livre appelé matrice cadastrale, où figure pour chaque parcelle le nom de son propriétaire, sa superficie, sa nature de culture, sa base d'imposition foncière....

Le cadastre dès son origine a été établi pour fixer un impôt sur tous les terrains. Le cadastre demeure encore aujourd'hui sous la direction des services fiscaux, il sert de base à la taxe foncière et aux taxes annexes payées par tous les propriétaires de terrains.

Le plan cadastral n'a pas de valeur juridique, il ne constitue pas un titre de propriété. A noter que les deux départements d'Alsace et la Moselle, sous le régime allemand de 1887 à 1918, possèdent un cadastre foncier, à ce jour toujours en application. Ce plan cadastral foncier contient des indications précises, à valeur juridique sur la surface des parcelles, et sur leurs propriétaires.

Les plans cadastraux n'ont pas été tenus à jour des divisions pouvant intervenir sur leurs parcelles, jusqu'à une nouvelle loi en 1930, qui impose l'établissement de nouveaux plans, devant être tenus à jour, de toutes les divisions parcellaires. La réalisation de ces nouveaux plans s'est poursuivie jusqu'en 1990, soit par un mesurage complet de la commune, soit par une mise à jour du plan napoléonien. La commune de Thélis-la-Combe a connu la mise à jour du plan napoléonien en 1973

Aujourd'hui le cadastre est informatisé, il se consulte sur le site internet : www.cadastre.gouv.fr avec la possibilité d'imprimer gratuitement des extraits de plans.

Poursuivons nos recherches sur les archives du cadastre originel de Thélis-la-Combe de 1833.,sur ce plan figure toutes les parcelles de la commune sur 6 feuilles, à l'échelle du 1/2500.Il a le mérite d'avoir été mesuré et dessiné, avec des moyens matériels sommaires, de l'époque, comme la chaîne d'arpenteur pour le mesurage, et le tire-ligne pour le dessin du plan. Sur le plan ne figurent pas les deux routes départementales (R.D 2 et R.D 29) qui traversent la commune et qui n'étaient pas encore réalisées. Le Bourg, dont la première construction, fut l'église construite en 1860, n'existe pas.En parcourant la matrice cadastrale et ses 175 feuillets, on note que la commune comprend 132 propriétaires, et 87 parcelles intitulées "sol" où existent une construction, ou une dépendance bâtie. La surface totale imposable sur la commune est de 1432, 9580 hectares, à laquelle il y aurait lieu d'ajouter les surfaces des voies publiques, des rivières et ruisseaux, et des terrains non imposables, pour connaître l'étendue de la commune.

La matrice cadastrale de 1833 nous indique les surfaces de l'ensemble des terrains suivant la nature des cultures. On note pour : les terres labourables : 378,9 ha (hectares) ; les prés : 180,6 ha, les pâtures : 207,4 ha les jardins : 1,3 ha ; les écluses et aisances : 0,9 ha. Pour les zones boisées : bois sapins : 34,3 ha ; bois taillis : 330,6 ha ; bois pins : 80,3 ha. Enfin 236,4 ha sont classés comme incultes, broussailles et rochers. Ces différentes surfaces nous interpellent aujourd'hui. En effet, avec, la disparition de très nombreux agriculteurs sur la commune, les terres labourables, les prés, les pâtures, qui représentaient plus de 40% de la surface de la commune, sont en grande partie remplacés de nos jours, par des secteurs boisés, ou plus encore, par de très nombreux hectares envahis par les broussailles.

Il ne faudrait pas oublier, que bientôt deux siècles nous séparent de ces données cadastrales !!

Si vous possédez des documents anciens (plans, terriers, actes, documents divers....) merci de les transmettre en Mairie; ils pourront être publiés dans un prochain Thélis-Infos.

Seytre Antoine décembre

2018

Retour vers le passé en juin 1972

BOURG-ARGENTAL

UNE VACHE PROLIFIQUE



Un fidèle lecteur a retrouvé dans ses archives un article paru sur le Progrès le 29 juin 1972. Certes, la photo a un peu jauni, mais l'histoire n'est pas commune et mérite ce petit retour vers le passé.

M. Claudius Panel, cultivateur aux Biez, commune de Thélis-la-Combe, est l'heureux propriétaire d'une vache de quatre ans et demi de race Abondance qui répond au nom de Mouton.

Cette bête a ceci de particulier qu'elle cause chaque année à M. Panel une agréable surprise. En effet le 18 juillet 1970, Mouton lui donnait 2 veaux, le 14 juillet 1971 elle faisait mieux et mettait bas 3 veaux.

Ce 20 juin 1972 elle récidivait et M. Panel voyait encore aug-

menter son cheptel de 3 magnifiques veaux pesant respectivement à la naissance : 24,400 kg, 23,200 kg et 22,700 kg.

Mouton justifie pleinement le nom de sa race, « Abondance ».

Il faut penser que ces naissances sont les conséquences de l'insémination artificielle du taureau charolais Capricieux.

Génération mouvement les aînés ruraux.

Le club Détente et Amitiés a repris ses rencontres le 27 août 2018, avec ses jeux de coïncidences, triominos, rummikub et autres jeux divers.

La semaine du 1 au 8 septembre Bernadette, Noël, Odile et Maurice sont partis en vacances à Bellefontaine (jura) avec le club Graix / Colombier Le 4 et 5 octobre, pour certains d'entre nous, sortie dans l'Ardèche, organisée par la Fédération Génération Mouvement. Premier jour visite de la spiruline à Châteauneuf sur Isère, repas au restaurant, direction Alba-La-Romaine site préhistorique suivie de la visite d'une cave où chacun est reparti avec une bouteille de vin de son choix. Coucher dans un centre de vacances à Voguë. Le lendemain visite de l'Aven D'Orgnac, repas, puis visite de La Ferme aux Crocodiles à Pierrelatte

Durant le mois d'octobre et dans le but d'étoffer nos rencontres; nous avons été invité avec le club Graix / Colombier par le club de Saint-Sauveur-en-Rue; en retour nous avons reçu à Thélis le club de Graix/ Colombier, pour un moment convivial à passer ensemble. Au cours d'une rencontre du mois de novembre, Hubert Sauzée nous a offert le gâteau du goûter pour fêter sa retraite, un grand merci à lui.

Le 17 décembre les membres du club accompagnés d'Antoine Seytre représentant la mairie se sont retrouvés au restaurant Le Vernat à ST Appolinard pour terminer l'année. Après le repas retour à la salle communale pour partager la bûche de Noël; et fêter les 70 ans d'Odile Despinasse et Marie Blachon et les 80ans de Claudette Sabot, Jean Blachon et Jean Berne.

Une bise spéciale à Noël Berne qui fêtait ce jour ses 74 printemps

13



Marie Blachon et Jean Berne sont absents sur la photo.

Venez-vous joindre à nous, vous qui avez du temps libre pour partager des loisirs, marche, cartes, boules, jeux divers dans la joie et la convivialité, nous serons heureux de vous accueillir, vous êtes cordialement invité à notre Assemblée Générale qui aura lieu le 21 Janvier 2019 à 14H Les membres du conseil d'administration vous souhaitent des Bonnes Fêtes de Fin d'Année Reprise du club le lundi 7 Janvier 2019 Denise Chatelon

THELIS ANIMATION

Atelier de Noël 2018 :



Samedi 15 décembre s'est déroulé notre Atelier de Noël 2018 où 24 participants de toutes générations confondues de 4 ans à plus 80 ans ont participé à la fabrication d'objets de décoration de Noël, ce fut un après-midi plein de joie, de convivialité, d'entraide. Des cartes de vœux en pliage, animé par Lucie Seauve, des Sapins en papier, des étoiles en bois, proposé par Nadège et Angéline Berger l'après-midi s'est clôturée par un goûter avec des pâtisseries maisons des jus de fruits, sans oublier les papillotes.

14

THELIS ANIMATION



L'association remercie toutes les personnes qui ont participé et animé cet après-midi et vous souhaite de magnifique fêtes de fin d'année.

Thélis Animation est à votre disposition pour les personnes qui souhaiteraient devenir adhérents de notre association afin de mettre en place des animations dans notre village, ou apporter des projets



Nous sommes aussi à la recherche pour notre bureau un (ou une) secrétaire. Vous pouvez appeler Laurence BERNE au 06/85/57/34/70.
Laurence Berne, Présidente.

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2018

Bilan des activités :

La Théline (mai), Repas des adhérents (juillet), Atelier décorations de Noël (décembre),

Bilan financier

Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec un bilan annuel de fonctionnement positif.

Bureau de l'Association : Laurence Berne, Présidente
Cécile Charron, Vice-Présidente
Andrée Delarue, Trésorière
Evelyne Sabot démissionne du poste de Secrétaire

Adhésions 2019 : la cotisation annuelle de 2€/adhérent est à prendre auprès des membres du bureau.

Calendrier des manifestations pour 2019

Dimanche 26 mai : La Théline Samedi 6 juillet : Projet de sortie à définir Samedi 14 décembre : Atelier décorations de Noël

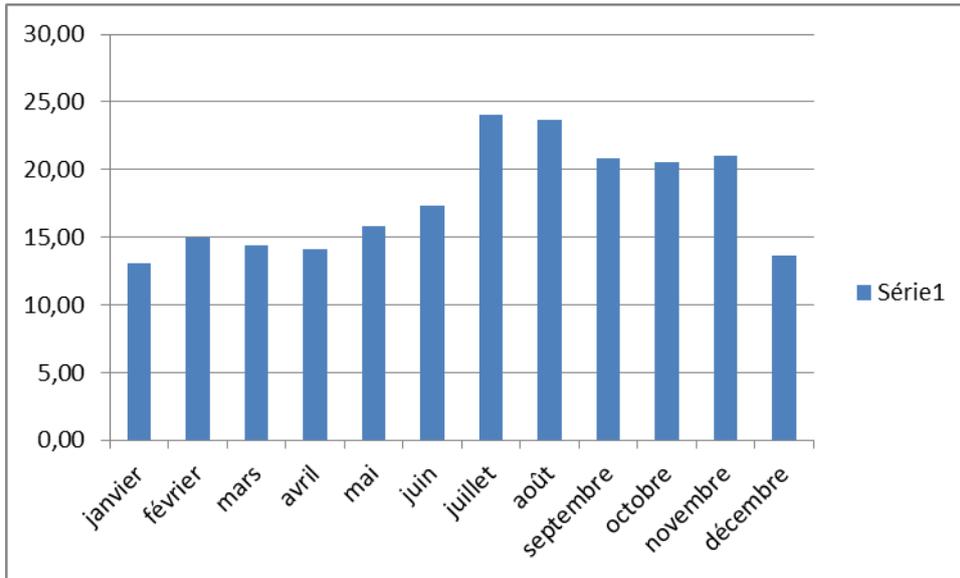
Prochaines réunions, à 20h00 à la salle communale de Thélis (ouvertes à tous) :

Vendredi 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 3 mai, 17, mai, 14 juin, 11 octobre, 8 novembre

Assemblée générale le samedi 7 décembre

Evelyne SABOT

Consommation d'eau sur le réseau AEP



Fin novembre, une grosse fuite d'eau de 108 mètres cube, due à un réducteur de pression qui a dysfonctionné et que l'on a changé a bien sur augmenté la moyenne de consommation heureusement la réparation a pu être faite rapidement.

Consommation moyenne /jour en mètre cube

Nous facturons sur l'ensemble de l'année 4376 mètres cube d'eau soit 12.mètres cube/jour en moyenne Le rendement du réseau est d'environ 70 % Nous faisons tout pour limiter au maximum les fuites Nous avons constaté dernièrement la présence de « queues de renard » dans le conduit d'évacuation du trop-plein entre la station de neutralisation et le réservoir .De plus ce conduit est en contre -pente (peut-être s'est-il déplacé sous l'effet d'un tassement de terrain) des travaux seront entrepris prochainement.

ETAT CIVIL

Naissance Néant Mariage Néant

Décès Alexandre Arnaud né le 21 février 1993 à St Etienne décédé le 10 juillet 2018

Horaires d'ouverture de la Déchèterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental.: Les horaires d'ouverture sont les suivants

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée
Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Pour contacter le gardien de la déchèterie, merci de composer le 04.77.39.18.84

A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchèteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture

Secrétariat de mairie Thélis-La Combe

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h, de 13 h à 15h30 et le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin contacter M le Maire ou les Adjoints .

Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire
Comité de rédaction : Patrick ARNAUD, Antoine SEYTRE,

Bernadette BERNE. Impression : COREP 36 bis rue du 11 novembre 42100 Saint-Etienne